

Newsletter ASPS Octobre 2017



ASPS intensifie son action pour l'utilisation de produits structurés dans les caisses de pension

Les explications relatives aux avantages et à l'utilisation efficace des produits structurés figurent toujours dans les priorités de l'agenda. Cela intervient non seulement en établissant les standards de la branche sur le plan technologique, comme nous l'avons fait avec succès en lançant l'appli «SP Portfolio Optimizer», à l'optimisation de laquelle l'association est maintenant en train de travailler, avec l'ajout de nouvelles fonctionnalités, mais aussi par le biais de modifications de la réglementation suisse. Ainsi, l'association a des échanges soutenus avec les autorités de réglementation et s'implique activement dans le débat relatif à la LSFIn et à la LEFin.



La directive MiFID II préoccupe elle aussi la branche. Plus particulièrement, les groupes de travail et les plateformes d'échange mis sur pied discutent des points critiques et donnent une orientation. L'initiative auprès des caisses de pension est elle aussi sur la bonne voie. Début septembre, le grand rassemblement annuel de la scène suisse et internationale des produits structurés à Lucerne s'est tenu autour du thème des produits structurés et des caisses de pension. Nous sommes forcés de constater que terriblement peu de produits structurés sont utilisés par les caisses de pension, alors que même qu'elles seraient autorisées à en avoir plus sur le plan juridique. Bien souvent, les instances décisionnelles compétentes n'ont pas encore les connaissances nécessaires. L'ASPS échange régulièrement avec la CHS PP et prévoit d'effectuer un travail d'explication au sein des instances déterminantes. Les contributions élaborées à Lucerne servent de point de départ correspondant.

Comptant maintenant 34 membres, l'association ne cesse de s'élargir, en Suisse alémanique, en Suisse romande et au Tessin, et le comité accueille lui aussi un nouveau membre en tant que représentant des affaires Buy-Side. Cela donne également une voix au sein du comité à nos membres Buy-Side, qui sont maintenant au nombre de huit. Dans ce contexte, nous souhaitons la bienvenue aux membres du comité ayant été élus lors de l'assemblée des délégués: Sylveline Besson, CA Indosuez (Buy-Side), ainsi que Valentin Vonder Mühl, Julius Bär (Issuer) et David Schmid, Leonteq (Issuer). Lisez le numéro actuel de notre newsletter pour avoir d'autres informations sur les produits structurés.

Georg von Wattenwyl, président de l'ASPS

International Structured Products Forum Lucerne 2017 – «The Swiss Pension Fund System – Challenging the Investment Industry»

Début septembre, à Lucerne, plus de 90 participants venus de Suisse et de l'étranger ont profité de la traditionnelle rencontre de branche pour alimenter leur réflexion dans un environnement de marché exigeant sur le plan politique et réglementaire. Ce dernier a été commenté par Michael Loretan, chef de la division Asset Management de la FINMA dans son discours liminaire, lors duquel il a par ailleurs mis en évidence les jalons de la réglementation suisse et abordé la question des débats parlementaires sur la mise en œuvre finale de la LSFIn, de la LEFin et de la LIMF.

Produits structurés et caisses de pension: un travail d'explication supplémentaire est nécessaire



En prélude de la discussion de panel sur la prévoyance vieillesse en Suisse, Peter Grünenfelder, le directeur d'Avenir Suisse, a expliqué que les réformes actuelles ne suffisaient pas et qu'il incitait à changer la donne en instaurant le libre choix des caisses de pension, pour un système plus efficace. Le débat contradictoire a été animé par Philippe Béguelin, journaliste de «Finanz und Wirtschaft», avec comme parti-

cipants David S. Gerber, responsable de la section politique à l'égard des marchés financiers auprès du Secrétariat d'Etat aux questions financières Internationales (SIF), Prof. Maurice Pedergrana, enseignant à la HSLU et chef-économiste chez Zugerberg Finanz, et Nicolas Walon, responsable Financial Engineering auprès de la banque J. Safra Sarasin. La conclusion est que le besoin de réformes est énorme, tant sur le plan réglementaire qu'au niveau de la transmission des connaissances. Au sein des conseils de fondation des caisses de pension suisses, qui jouent un rôle clé, il manque souvent les connaissances nécessaires pour intégrer activement les produits structurés dans la répartition de la fortune et les perspectives de gestion des risques.

Le potentiel de placement pour les caisses de pension est réel

Dans le cadre du workshop Legal, un éclairage a été porté sur les exigences réglementaires actuelles dans la perspective nationale et internationale, sous la direction de Daniel Häberli, responsable Legal & Regulations de l'ASPS. Dans l'après-midi, Nicolas Walon a expliqué le processus de placement dans une caisse de pension. Sur la base de son activité au sein du comité d'investissement de la caisse de pension de la Banque J. Safra Sarasin, il a donné un aperçu



intéressant du fonctionnement des caisses de pension. En conclusion: «On peut faire plus que ce qui est mis en œuvre pour le moment dans la plupart des caisses de pension». Il faut exploiter ce potentiel en faisant un travail d'explication, en transmettant les connaissances nécessaires et en facilitant la réglementation. Les pistes de réflexion données par les participants n'ont pas manqué.

Au-delà de la frontière, Thomas Wulf, secrétaire général de l'EUSIPA, a entre autres jeté un éclairage sur le débat actuel autour du Brexit et de la réglementation européenne sur les produits. Gilles Staquet, président du conseil d'administration de BELSIPA, a très bien rendu compte de ce qui se passe en Belgique en présentant le marché et en montrant comment les décisions du législateur belge mettent souvent à l'épreuve l'industrie de la finance.

L'«International Structured Products Forum» aura lieu en septembre prochain et les détails correspondants vous seront communiqués en temps utile. Il faut d'ores et déjà réserver dans son agenda les 5 et 6 septembre 2018.

«SP Portfolio Optimizer» version 2: de nouvelles fonctionnalités pour l'appli

En début d'année, l'ASPS a lancé le «SP Portfolio Optimizer», une appli qui explique de manière simple et compréhensible aux investisseurs et aux conseillers à la clientèle la plus-value des produits structurés en portefeuille. Aujourd'hui, l'association va encore plus loin et élargit les fonctions de l'appli afin de pouvoir montrer de manière encore plus précise et mieux adaptée les avantages de la combinaison de produits structurés aux conseillers en placements, aux gestionnaires de fortune et aux investisseurs privés.



Le «SP Portfolio Optimizer» met en exergue le grand potentiel de l'utilisation systémique des produits structurés dans le portefeuille. Des produits structurés peuvent être combinés au portefeuille personnel, dont l'évolution est de ce fait simulée. Comme l'appli a été optimisée, elle est encore mieux adaptée aux besoins des groupes cibles: des Use Cases filmés pour des produits de protection du capital, ainsi que d'optimisation du rendement et de la participation, sont mis en œuvre et permettent de découvrir comment les différents produits génèrent des gains dans le portefeuille. En outre, le portefeuille peut désormais être représenté avec un titre individuel, de façon à permettre une simulation



encore plus fidèle et détaillée. L'appli pour iPad est disponible et peut être téléchargée gratuitement dans l'App Store. Découvrez dans la [vidéo actuelle](#) comment fonctionne le «SP Portfolio Optimizer».

Cliquer [ici](#) pour accéder au téléchargement gratuit de l'appli pour l'iPad.

Mise à jour Legal & Regulations

LSFin/LEFin

Après le Conseil des Etats en décembre 2016, le Conseil national a maintenant accepté les deux projets de loi LSFin et LEFin. Le 13 septembre, le Conseil national a délibéré au sujet de la LSFin/LEFin dans un débat interminable, puis accepté les deux lois. Les deux lois avaient notamment été refusées par les Verts et le PS lors du vote sur l'ensemble.

L'ASPS s'est impliquée activement avec des revendications concrètes par le biais de différents membres de la CER-N et se prononce, avec d'autres associations du milieu économique, en faveur des grandes orientations de la LSFin et de la LEFin dans la version de la CER-N. La CER-N a trouvé un bon compromis pour une protection viable des investisseurs.

Il subsiste quelques différends à régler entre le Conseil national et des Etats. Le projet retourne donc maintenant devant le Conseil des Etats pour le règlement des différends. Ce dernier acceptera le projet

lors de la session d'hiver 2017. Le vote final sur la LSFIn et la LEFin est prévu pour la session de printemps 2018. L'entrée en vigueur est attendue pour le 1^{er} janvier 2019 au plus tôt.

L'ASPS continuera à s'impliquer activement dans le processus législatif, non seulement dans le cadre du règlement des différends, mais aussi pour l'élaboration de l'ordonnance d'exécution OSFin. L'association a accordé une attention toute particulière au document d'information clé. Les exigences relatives au contenu, à la portée, à l'aménagement et à la langue du document d'information clé seront réglementées dans l'OSFin et il est essentiel que nous trouvions ici une solution adéquate pour la Suisse. Une reprise intégrale du règlement relatif aux PRIIP ne peut pas être une solution pour la Suisse, d'autant plus que l'utilisation de la KID PRIIP est de toute façon prévue en tant que document étranger équivalent dans la LSFIn.

PRIIP & MiFID II

Le règlement de l'UE sur les PRIIP, et avec lui l'introduction de documents de présentation homogènes des informations clés sur les produits (appelés «KID»), ainsi que la directive sur les marchés d'instruments financiers MiFID II, et avec elle l'introduction d'une gouvernance des produits, et notamment d'un concept de marché cible, ainsi que la transparence en matière de coûts et de donation, entreront en vigueur dans quelques mois. Les travaux de préparation battent leur plein auprès des membres de l'ASPS. De nombreuses questions de détail doivent encore être réglées et il y a un besoin de coordination pour la mise en œuvre technique de certaines directives réglementaires. L'association soutient ses membres en discutant de ces sujets dans le cadre de groupes de travail et en recherchant des solutions pragmatiques. La détermination du marché cible est un sujet d'actualité qui a été appréhendé par l'association. Avec l'implication de SIX Connexor et de SIX FI, une solution est développée au sein du groupe de travail «Standards», qui permettra aux émetteurs de spécifier pour chaque produit un marché cible donné avec un degré de détail suffisant, et qui rendra cette information accessible aux prestataires de services financiers.

Réglementation UE des indices de référence

En plus de la réglementation des PRIIP et de la MiFID II, le Règlement UE concernant les indices utilisés comme indices de référence devra également être mis en application dans son intégralité à partir du 1^{er} janvier 2018.

Il concerne les indices utilisés comme valeur de référence pour les instruments financiers. Les investisseurs doivent être mieux protégés afin de rendre le marché des capitaux plus stable et transparent et de renforcer la confiance des investisseurs dans le marché des capitaux.

Les administrateurs dont le siège se trouve dans l'Union européenne, et qui préparent ou établissent les indices de référence, sont en priorité concernés. Toutefois, l'impact du Règlement sur les indices de référence va bien au-delà de l'Union européenne. Si un indice ou une valeur de référence est calculé(e) dans un autre Etat, par exemple en Suisse, tant la valeur de référence que l'administrateur doivent être inscrits dans un registre spécial pour que la valeur de référence puisse vraiment être utilisée pour les produits financiers dans l'UE. L'AEMF peut décider que le cadre juridique et la pratique en matière de surveillance dans un Etat tiers sont suffisants, et que par conséquent, il n'est pas obligatoire de vérifier séparément chaque indice et prestataire. Actuellement, cette réglementation n'est pas aussi essentielle que pour MiFID II. Néanmoins, les émetteurs suisses ne doivent absolument pas perdre de vue ce sujet.

Sylveline Besson et David Schmid font désormais partie du comité de l'ASPS et Valentin Vonder Mühl est confirmé dans sa fonction

Lors de l'assemblée des délégués du 28 septembre, les délégués de l'ASPS ont élu Sylveline Besson (CA Indosuez Wealth Management) dans la fonction nouvellement créée de représentante Buy-Side. David Schmid (Leonteq) a été désigné pour succéder à Jan Schoch (Leonteq) au comité de l'ASPS. Valentin Vonder Mühl (Julius Bär) a été confirmé dans sa fonction par les délégués en tant que successeur de Philipp Rickenbacher au comité de l'ASPS.



Grâce à ses nombreuses années d'activité dans le domaine des produits structurés, Sylveline Besson, membre du comité Buy-Side, dispose de larges connaissances dans ce secteur. Elle bénéficie d'une expérience professionnelle dans de nombreux pays et a occupé plusieurs fonctions de management qui

lui ont permis de participer activement au développement de la branche. Avant de travailler chez CA Indosuez, elle occupait un poste à la Société Générale en France. Du côté des émetteurs, David Schmid en tant que nouveau membre



du comité dispose quant à lui de solides connaissances et d'une expérience globale dans tout le pro-



cessus d'émissions. Avant de diriger le service Investment & Banking Solutions Division chez Leonteq, il a développé les activités de Leonteq en Asie. Valentin Vonder Mühl, qui a été confirmé dans sa fonction de membre du comité, travaille depuis 1994 dans le domaine des produits structurés auprès de la Banque Julius Bär où il a assisté et participé de près au développement des produits structurés en Suisse.

Ces trois nouveaux membres qui viennent compléter le comité de l'ASPS sont des experts en produits structurés reconnus et hautement qualifiés. Grâce à leur expérience à la fois vaste et variée, ils donneront une nouvelle impulsion au travail de l'association, revendiqueront l'acceptation des produits structurés et soutiendront le développement de notre présence en Suisse romande et dans le monde du Buy-Side.

À partir du 1^{er} octobre 2017, la composition du comité de l'ASPS sera la suivante: Georg von Wattenwyl (président, Banque Vontobel), Thomas Schmidlin (Credit Suisse), Adrian Steinherr (UBS), Valentin Vonder Mühl (Julius Bär), Sylveline Besson (CA Indosuez Wealth Management) et David Schmid (Leonteq).

Deux nouveaux membres viennent agrandir l'association de branche

Avec l'admission de deux nouveaux membres, l'ASPS s'agrandit et compte désormais 34 membres. Du fait de l'adhésion de l'UBP, l'association élargit son effectif de représentants Buy-Side à huit membres et renforce sa présence en Suisse romande. De plus, l'adhésion de PwC Suisse contribue à une nouvelle consolidation de l'expertise internationale de l'association en matière de conseil.



Giuseppe Caltabiano, Global Head Structured Products chez UBP: «Nous aimerions proposer à nos clients des solutions de placement sur mesure et des idées innovantes. Les produits structurés peuvent offrir une véritable plus-value à ce niveau et générer du rendement dans un environnement exigeant. En tant que banque privée suisse, nous aimerions contribuer activement à l'optimisation des conditions cadres et à la réussite du développement de la

branche. Nous soulignons cet engagement par notre adhésion à l'ASPS.»

Roman Schnider, Structured Products Specialist et Director chez PwC Suisse: «L'objectif de PwC est de continuer à développer la confiance dans la société et à résoudre des problèmes importants. Nous aimerions que la branche profite de notre réseau mondial et de notre savoir-faire local dans le cadre de son futur développement. Notre affiliation à l'association nous offre une excellente plateforme pour échanger des idées et développer des innovations.»



Finanz'2018 – Les investisseurs institutionnels en ligne de mire sur un nouveau site

Le plus grand salon suisse de la finance ouvrira ses portes pour la 20^e fois déjà début février 2018 et célébrera à cette occasion son 20^e anniversaire. Désormais, l'accent sera mis sur les investisseurs professionnels, qui, en raison des travaux de transformation de trois ans du Kongresshaus de Zurich, pourront venir s'informer du 31 janvier au 1^{er} février 2018 à la salle événementielle StageOne de Zurich Oerlikon au sujet des possibilités de placement innovantes dans le contexte exigeant actuel. Les détails du programme seront communiqués ultérieurement. Toutefois, la date doit d'ores et déjà être réservée dès maintenant.